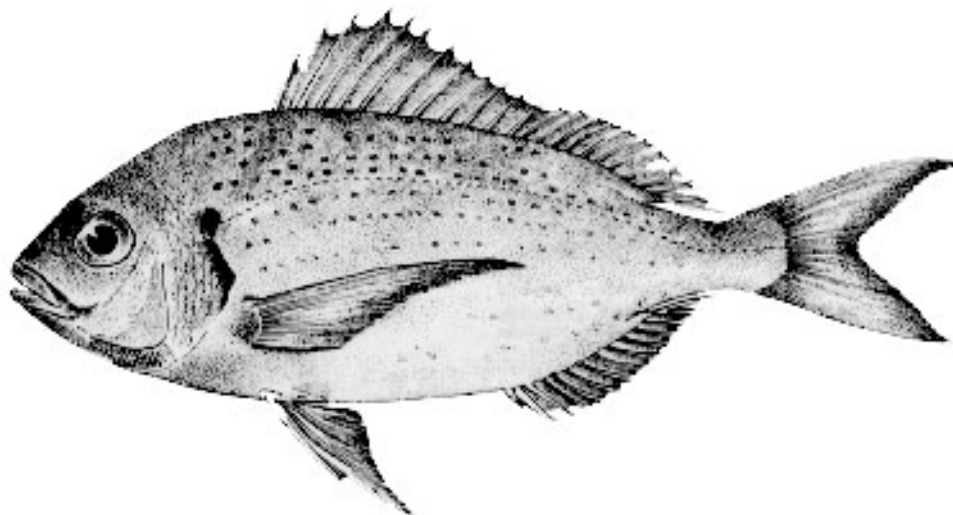


Le renforcement de capacités des acteurs de la pêche et l'ébauche d'une cogestion des pêcheries de la ria Casamance

Projet : USAID/Wula Nafaa volet pêche par IDEE Casamance

Contrat No.: 685-C-00-08-00063-00

Rapport d'activités 3^{ème} trimestre de la deuxième phase (15 septembre 2010 au 15 décembre 2010)



idee
CASAMANCE

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance

BP 120

Ziguinchor

33 991 45 92

info@ideecasamance.org

ideecasamance@arc.sn

Banque CBAO 204 36 400 265

www.ideecasamance.net

Faits marquants du troisième trimestre de la II^{ème} phase

Le troisième trimestre de la deuxième phase est marqué par cinq événements :

- L'embarcation, d'une longueur de 8 mètres et d'une largeur de 1,5 mètres est équipée avec moteur hors-bord Yamaha 25 CV et autre matériel, a fait ses premières sorties de surveillance et a participé aux recherches des victimes de noyades.
- Les premières réunions pour l'installation du Conseil de Pêche de la zone du Soungrougrou ont commencé le 07 octobre 2010 à Marsassoum. La zone de pêche du Soungrougrou enveloppe 05 collectivités : les communautés rurales de Oulompane, Ouonck, Djibabouya, Bémet Bijini et la commune de Marsassoum.
- Les premières réunions pour l'installation du Conseil de Pêche de la zone du Brassou ont commencé le 26 octobre 2010 à Samine. La zone de pêche du Brassou enveloppe 06 collectivités : les communautés rurales de Bambaly, Dioudoubou, Simbandi Brassou, Mangaroungou Santo, Yarang Balant et la commune de Samine.
- Pour l'organisation de la journée de la pêche dans la collectivité le BIC de Sédhiou a confectionné des cartes de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda qui ont permis la restitution des activités réalisées aux populations, rassemblées massivement.
- Nous avons établi des contrats d'émissions hebdomadaires interactives d'une durée de une heure avec les radios communautaires de Goudomp (Pkumel FM), Samine (Kuma FM) et Tanaff (Yiriwaa FM). La radio communautaire de Sédhiou, Gabou FM, émet des spots pour informer sur l'existence de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda.

Nous avons reçu notre deuxième tranche de paiement attendue le 15/06/2010 le 15 octobre 2010 et la troisième tranche de paiement le 26/11/2010.

Une mission de USAID/Wula Nafaa (Vaqué Ndiaye) et IDEE Casamance (John Lucas Eichelsheim) ont eu un réunion de travail avec l'Inspecteur Régional des Pêches Continentales de Sédhiou. Cette réunion a eu lieu le mardi 14 septembre 2010 à Sédhiou et nous avons profité pour visiter les Eaux et Forêts avec le BIC.

Dans le cadre du déroulement du PTA 2009/2010 de USAID/Wula Nafaa, un plan d'action a été élaboré avec la Direction de la Pêche Continentale. Ce plan fait suite à la signature récente d'un protocole d'accord entre USAID/Wula Nafaa et la DPC. Une des actions clé proposée est d'appuyer la DPC à créer des Conseils de Pêche dans les régions de Sédhiou et de Tambacounda, pour une meilleure gestion des pêcheries, mais aussi une meilleure prévention des conflits de métier de plus en plus récurrents (entre pêcheurs autochtones mais aussi opposant les pêcheurs autochtones aux étrangers).

En effet, dans chaque secteur de pêche délimité en application des dispositions de l'article 24 du livre premier de la loi n° 63 du 10/06 portant Code de la pêche continentale et de l'aquaculture en milieu continentale et en milieu maritime, le Ministre chargé de la pêche continentale peut, sur proposition de son Représentant dans la Région, par arrêté, créer un conseil de pêche. L'importance de ces Conseils de Pêche a amené la DPC à en créer récemment dans la région de Matam et à étendre le programme dans les régions de Sédhiou et de Tambacounda

C'est dans cette perspective que USAID/Wula Nafaa a été sollicité pour appuyer l'installation de quatre (04) Conseils de pêche dans la région de Sédhiou. Il s'agit de Boudié/Balantacounda, Pakao, Soungrougrou et Brassou. L'installation du Cadre de Concertation de la zone de Pêche (CCP) de Boudié/Balantacounda par USAID/Wula Nafaa (avec IDEE Casamance) constitue déjà un embryon d'organe de gestion des pêcheries qui devrait faciliter l'implantation prochaine de ces Conseils de Pêche dans la région.

USAID/Wula Nafaa a facilité l'acheminement de l'embarcation du DPC de Dakar à Goudomp ce qui a comme conséquence que le poste d'acquisition d'une embarcation dans le budget de IDEE Casamance peut être destiné à d'autres fins. Suite à la réunion de Sédhiou du 14/09/2010 nous avons alors proposé un réajustement neutre de notre budget et destiner des fonds à l'installation des Conseils de Pêche dans le Brassou et le Soungrougrou.

Il reste alors celui du Pakao.

La zone de pêche de Boudié/Balantacounda

La zone de pêche de Boudié/Balantacounda comprend les Communautés Rurales de Djiredji, Bambaly, Kaour, Djibanar, Simbandi Balant et les Communes de Goudomp et Diattacounda. Ces sept collectivités locales comptent quelque 114 villages avec 90 741 habitants dont 24 villages et 2 communes directement liés à la zone de pêche avec 49 726 habitants¹.

Un protocole d'accord est signé avec le CCP pour l'utilisation du hors-bord.

La convention locale de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda reste à signer par les deux préfets.

Les papiers de l'association sont à la Gouvernance pour approbation.

Quelque 100 cartes de membre de l'association sont vendues. La commission de la communication et des relations extérieures de l'association du Cadre de Concertation de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda a visité les élus locaux et l'administration pour bien expliquer les démarches mises en route et l'avancement des activités. Ainsi, les préfets, les sous-préfets, les services régionaux et départementaux des Eaux et Forêts et des Pêches, les conseils ruraux/municipaux sont visités et informés. Il reste alors le Conseil Régional.

Les activités planifiées mettent l'accent sur le renforcement de fonctionnement des comités villageois et les collèges. Les relais ont reçu un appui financier pour pouvoir évaluer le fonctionnement des comités villageois et si besoin inciter le village à revoir sa composition. Le renforcement de capacités des collègues permet aux acteurs de la pêche d'exiger une participation active dans l'élaboration des PLD (plan local de développement)/PIC (plan d'investissement communal) ou des plans d'investissement annuel (PIA). A nos jours, la filière pêche ne figure pas ou modestement dans les plans d'investissements.

Après l'accident de Mangacounda du 19 septembre 2010 avec trois noyés, nous déplorons le 08 décembre un nouveau noyé. L'implication de l'embarcation dans la recherche est très appréciée, mais peut être nous devrions aussi réfléchir sur

¹ site www.pepam.gouv.sn

un plan d'accompagnement de gilets de sauvetage avec la livraison des permis de pêche, voir plus loin sous évaluation et redressement.

La zone de pêche du Soungrougrou

Les premières réunions pour l'installation du Conseil de Pêche de la zone du Soungrougrou ont commencé le 07 octobre 2010 à Marsassoum. La zone de pêche du Soungrougrou enveloppe 05 collectivités : les communautés rurales de Oulompane, Ouonck, Djibabouya, Bémet Bijini et la commune de Marsassoum. Ces cinq collectivités locales comptent quelque 72 villages avec 59 300 habitants dont 38 villages et une commune directement liés à la zone de pêche avec 36 557 habitants.

Durant la 1^{ère} assemblée, les termes de référence du choix et de fonctionnement des relais communautaires sont formulés. Ainsi, la deuxième réunion c'est déroulée en présence des relais des cinq collectivités locales. L'implication des cinq collectivités locales et les limites de la zone de pêche sont validées. La zone de pêche du Soungrougrou est un plan d'eau de 35 kilomètres de longueur suivant le canal à partir de l'axe Mankoudiara Noug/Bolon de Babate au Sud jusqu'au bolon de Diakounda et l'embarcadère de Kounounding Dioe au Nord.

La zone de pêche du Soungrougrou comprend selon les inventaires réalisés durant les activités du programme IUCN/EGP les villages et pêcheurs suivants : Marsassoum (05 quartiers/52 pêcheurs), Ouonck (16 villages/112 pêcheurs), Djibabouya (3 villages/89 pêcheurs), Bémet Bijini (13 villages/222 pêcheurs) et Oulompane (6 villages). L'inventaire de Oulompane est à compléter.

Nous avons réunis à Ziguinchor les cinq relais pour deux jours de formation et de renforcement de capacités les 2 et 3 décembre. La formation est assurée par le Centre de pêche de Goudomp et IDEE Casamance.

Chaque CLCOP/commission communale a reçu un appui financier de 45.000 F CFA. En étroite collaboration avec les relais, un état des lieux de la pêche dans les villages ciblés est dressé, les acteurs de la pêche et la population riveraines sont sensibilisées et informées et les comités villageois installés. Au niveau de la collectivité locale les acteurs de la pêche vont s'organiser en collèges avec l'appui des CLCOP et les relais.

La sensibilisation dans la zone de pêche du Soungrougrou va en outre se concentrer sur le degré de représentativité de la filière pêche dans les respectifs PLD (plan local de développement)/PIC (plan d'investissement communal) ou des plans d'investissement annuel (PIA). Il est indispensable que la filière se professionnalise, devient partie intégrante du monde rural et bénéficie des investissements de leur collectivité respective.

La zone de pêche du Brassou

Les premières réunions pour l'installation du Conseil de Pêche de la zone du Brassou ont commencé le 26 octobre 2010 à Samine. La zone de pêche du Brassou enveloppe 06 collectivités : les communautés rurales de Bambaly, Dioudoubou, Simbandi Brassou, Mangarougou Santo, Yarang Balant et la commune de Samine. Ces six collectivités locales comptent quelque 124 villages avec 59 101 habitants dont 26 villages et une commune directement liés à la zone de pêche avec 23 009 habitants.

Durant la 1^{ère} assemblée, les termes de référence du choix et de fonctionnement des relais communautaires sont formulés. Ainsi, la deuxième réunion c'est déroulée en présence des relais des six collectivités locales. L'implication des six collectivités locales et les limites de la zone de pêche sont validées. La zone de pêche du Brassou est un plan d'eau de 25 kilomètres de longueur suivant le canal de l'embarcadère de Niafor/bolon de Massaria jusqu'à Sédhiou sur la rive droite et la frontière entre les CR de Dioudoubou et Karantaba sur la rive gauche.

La zone de pêche du Brassou comprend les villages suivants : Dioudoubou, six (06) villages, Simbandi Brassou, cinq (05) villages, Yarang Balant, trois (03) villages, Mangaroungou Santo, cinq (05) villages, Bambaly, sept (07) villages. Ainsi, la zone enveloppe 26 villages et la commune de Samine.

Chaque CLCOP/commission communale a reçu un appui financier de 45.000 F CFA. En étroite collaboration avec les relais, un état des lieux de la pêche dans les villages ciblés est dressé, les acteurs de la pêche et la population riveraines sont sensibilisées et informées et les comités villageois installés. Au niveau de la collectivité locale les acteurs de la pêche vont s'organiser en collèges avec l'appui des CLCOP et les relais.

La sensibilisation dans la zone de pêche du Brassou va en outre se concentrer sur le degré de représentativité de la filière pêche dans les respectifs PLD (plan local de développement)/PIC (plan d'investissement communal) ou des plans d'investissement annuel (PIA). Il est indispensable que la filière de la pêche se professionnalise, devient partie intégrante du monde rural et bénéficie des investissements de leur collectivité respective.

Les activités réalisées

1. la journée de la pêche dans la collectivité

Les activités de la journée de la pêche sont préparées durant un atelier réunissant les relais et les CLCOP le 29/09/2010 à Goudomp.

La journée est organisée le 27/10 pour Bambaly, le 30/10 pour Djibanar, le 31/10 pour Kaour, le 04/11 pour Djirédji, le 07/11 pour Simbandi Balant. Les maires de Diattacounda et Goudomp préfèrent attendre une bonne occasion (visite ministre) pour fixer leur journée. La journée de la pêche dans la collectivité a pour objectif principal de conscientiser et de mobiliser la population locale autour du thème « une pêche durable et équitable dans un écosystème sain ». Ces activités font parties de l'approche écosystémique des pêches et mettent l'accent sur la nécessité d'une intégration dynamique de la filière pêche dans le monde rural.

La journée est organisée en étroite collaboration avec le Service des Pêches Continentales et la Direction des Eaux et Forêts de Sédhiou dont les agents ont échangé avec la population sur la biodiversité et sur la nécessité de préserver des zones de mangrove, palmeraies et autres rôneraies.

La carte de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda, confectionnée par le BIC de Sédhiou, est utilisée pour restituer le processus de l'installation du Cadre de Concertation et du fonctionnement de la cogestion de la zone de pêche.

2. l'information et la communication

Les émissions de la radio communautaire Pkumel, basée à Goudomp, jouent un rôle essentiel dans la communication. Les émissions, d'une heure tous les samedis sont en langue Woloff, Diola, Mandingue et Halpular, traitent les thèmes comme la nécessité de récupérer les piles usagées, les bonnes et mauvaises pratiques, la zone de pêche et sa convention locale et autres amélioration d'hygiène et de postcapture.

Une même convention est signée avec radio KUMA 105,6 FM de la commune de Samine et avec radio Yiriwaa 97,9 FM de Tanaff.

La radio communautaire Gabou FM de Sédhiou assure l'émission journalière de spots de 2 minutes pour une durée de trois mois. Les spots informent les acteurs de la pêche et les populations riveraines de la création de la zone de pêche de Boudié/Balantacounda, de la convention locale et où s'adresser pour avoir des informations supplémentaires.

3. Le fonctionnement des relais

Nous collaborons actuellement avec 18 relais communautaires dont 07 pour la zone de Boudié/Balantacounda, 05 pour le Soungrougrou (pris en charge à partir du 01/11/2010) et 06 pour le Brassou (pris en charge à partir du 01/12/2010). Nous avons fourni un appui financier aux relais de la zone de Boudié/Balantacounda qui doit leur permettre à évaluer le fonctionnement des comités villageois. Cette initiative résulte des réunions mensuelles d'évaluation et de planification que nous tenons avec les relais à Goudomp. En même temps, ils profitent des visites villageoises pour inciter les acteurs de la pêche de se regrouper en collèges et améliorer le fonctionnement des comités villageois.

Les relais du Soungrougrou ont bénéficiés d'une formation et une mise à niveau au bureau de IDEE Casamance le 02 et 03 décembre 2010. La formation étant assurée par le directeur du Centre de Pêche de Goudomp et IDEE Casamance.

4. Le fonctionnement du CCP/Conseil de Pêche

Dans l'objectif d'harmoniser les activités dans la région de Sédhiou et le plan d'activités élaboré entre USAID/Wula Nafaa et la Direction de la Pêche Continentale, la dénomination appliquée sera Conseil de Pêche. Des réunions mensuelles des Conseils de Pêche de Boudié/Balantacounda, Soungrougrou et Brassou permettront à ses membres de débattre les spécificités des zones de pêche respectives, des bonnes pratiques de pêche et de postcapture et formuler une convention locale.

Chaque collectivité est représentée au sein du Conseil de Pêche par une délégation. Chaque délégation d'une collectivité locale est composée d'un(e) représentant(e) des collèges que compte la collectivité locale, d'un(e) représentant(e) de la commission environnementale de la collectivité locale, d'un(e) représentant(e) du CLCOP ou de la commission communale chargée de la pêche et du relais communautaire pour la pêche. Chaque collectivité locale, en tant que représenté, a ordonné par arrêté que la délégation agit en tant que représentant au nom et pour le compte de la collectivité locale.

Le conseil de pêche en tant que assemblée de personnes chargées de fonctions consultatives, délibératives, administratives et autres juridictionnelles propose des réglementations adaptées à la zone de pêche aux collectivités locales. La formulation de ces propositions est encadrée par les agents du Service Régional des Pêches Continentales. Après être divulgué à grande échelle et discuté par toute habitant(e) de la zone impliquée, la convention locale est validée par chaque collectivité locale.

Le relais et le CLCOP assurent durant tout ce processus de prise de décisions une restitution adéquate de chaque étape aux acteurs de la pêche, élus locaux et villageois(es).

Evaluation et redressements

L'avenir de la filière pêche et en particulier de la pêche crevettière dans la zone de Boudié/Balantacounda est fortement lié à sa professionnalisation. La pêche crevettière est la plus importante activité génératrice de revenus avec de grands potentiels, mais en même temps des importantes menaces (voir atelier sur l'agrément vers l'UE dans nos activités ad hoc).

Il est alors indispensable que le projet appuie les acteurs de la pêche à améliorer les plus flagrantes déficiences dans la chaîne de valeur des produits de pêche.

Nous proposons alors :

- d'aménager (carrelage, cloisonnement, approvisionnement en eau et électricité, sanitaires) le grand magasin au quai de pêche de Goudomp pour accueillir et stocker les produits de pêche débarqués
- accompagner la vente de permis de pêche par la distribution de gilets de sauvetage
- installer une unité de production de glace à Goudomp
- introduire des caisses adéquates aux produits de pêche pour transport/stockage
- faciliter l'accès au crédit pour achat de matériel (de pêche, stockage, transport)
- augmenter l'appui aux radios communautaires

Les activités ad hoc

a) Nous organisons le 21 décembre 2010 en étroite collaboration avec le Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Ziguinchor un atelier intitulé « Quoi faire pour éviter un retrait d'agrément vers l'UE ? ». Nous croyons que la chaîne de valeur des produits de pêche destinés à l'UE doit être améliorée dans les plus brefs délais.

Plusieurs déficiences reviennent dans le rapport d'une mission effectuée au Sénégal du 27 avril au 06 mai 2010 afin d'évaluer les systèmes de contrôle en place régissant la production des produits de la pêche destinés à l'exportation vers l'Union Européenne. Les contrôles sanitaires en amont de la filière pêche

et plus particulièrement les contrôles des pirogues artisanales, des sites de débarquement et des camions de transport doivent être améliorés dans leur organisation et dans leur contenu. Des déficiences sont aussi constatées au niveau des usines à glace.

En bref, les problèmes de non respect des critères de l'agrément ne se trouvent pas seulement au niveau des établissements de transformation mais surtout en amont : capture, postcapture, quai de débarquement, manutention, stockage et transport.

Toutes ces étapes de la chaîne de valeur sont difficiles à maîtriser sans implication directe des acteurs.

- b) Toutes les activités, rapports et brochures sont à suivre sur www.ideecasamance.info, www.ideecasamance.net, www.ideecasamance.org
- c) IDEE Casamance croit toujours qu'un labellisation facilite la commercialisation des produits locaux. Nous avons à priori abandonné le label MSC pour la pêche crevette de la ria Casamance, jugé trop lourd pour un pays en voie de développement. Après l'atelier Biodivalloc à Dakar en novembre 2009, nous optons pour la valorisation d'un produit de terroir en commençant par sensibiliser les acteurs et appuyer l'amélioration de la capture, l'hygiène et la postcapture.

Ziguinchor, 15 décembre 2010

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance
BP 120
Ziguinchor
33 991 45 92
ideecasamance@arc.sn
www.ideecasamance.org

www.ideecasamance.net
